

ORSTOM

INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE
POUR LE DEVELOPPEMENT EN COOPERATION

PROGRAMME DE RECHERCHE - FORMATION ENSEA - ORSTOM

DIVERSITE DES STRUCTURES FAMILIALES EN CÔTE-D'IVOIRE

UNE APPROCHE A PARTIR D'ETUDES DE CAS EN MILIEU RURAL AKAN

Patrice VIMARD

1987

AVANT-PROPOS

Cette publication, du Centre ORSTOM de Petit Bassam, s'appuie sur des analyses menées dans le cadre d'un accord de coopération entre l'Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée (E.N.S.E.A.) et l'Institut Français de Recherche Scientifique pour le Développement en Coopération (ORSTOM).

Ces analyses concernent les données issues de deux enquêtes réalisées par l'E.N.S.E.A. :

. l'une fut effectuée en mai 1985 dans les villages de Memni et Montézo de la sous-préfecture d'Alépé, avec un financement du Fonds des Nations Unies pour les Activités en matière de Population (F.N.U.A.P.);

. l'autre fut exécutée en août 1986 dans la sous-préfecture de Brobo (Département de Bouaké), avec un financement du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF).

L'EVOLUTION DES SYSTEMES FAMILIAUX ET LE DEVELOPPEMENT IVOIRIEN

L'évolution des systèmes familiaux en Côte d'Ivoire a accompagné les nombreux changements d'ordre économique, démographique et social qui ont marqué ce pays depuis les années cinquante. Les principaux changements que nous pouvons identifier : développement de l'économie de plantation villageoise, monétarisation des rapports de production et des échanges de biens et de services, déplacements des populations autochtones et immigration de groupes allogènes, croissance démographique et urbanisation rapides, occidentalisation de la culture, sont intervenus à la fois comme les instigateurs de l'émergence de nouvelles dynamiques familiales et comme des contraintes orientant directement ces dynamiques nouvelles.

Nous ne reviendrons pas ici en détail sur ces transformations essentielles caractéristiques du développement ivoirien depuis plus d'une trentaine d'années, car elles ont été largement analysées par ailleurs (1) et elles agissent comme des éléments extérieurs aux systèmes familiaux eux-mêmes. Par contre il nous semble nécessaire de mettre l'accent sur la nouvelle législation familiale, élaborée et promulguée dans les années 1960, en tant que contrainte supplémentaire devant intervenir directement sur le déroulement de la vie des familles et devenir l'un des éléments endogènes de la transformation des modèles familiaux.

(1) On pourra consulter notamment AMIN (1967), CHAIVEAU et DOZON (1985), DUREAU (1987), FARGUES (1986), FAURE et MEDARD (1982), TOURE (1982).

Une législation familiale moderne pour une nation développée ou l'application d'une théorie inversée

Les années qui ont suivi l'indépendance ont vu l'adoption par la Côte d'Ivoire d'un code de la famille fondé sur des normes propres à la famille moderne de l'Occident industrialisé. Cette législation nationale, relative au mariage, aux rapports à l'intérieur du couple, aux relations parents-enfants, à la transmission des biens, devait se substituer à la diversité des coutumes locales et des règles traditionnelles régissant les relations de pouvoir et de solidarité au sein des familles comme entre celles-ci. Ce code nouveau avait pour fonction de contribuer à la naissance d'une nation ivoirienne et de permettre le développement d'une société industrielle (AUJAC, 1983).

Cette loi représente en fait une tentative d'inversion de l'ordre des facteurs de la théorie fonctionnaliste de la famille (1). Il s'agit de faire de l'émergence de la famille nucléaire monogame et de l'héritage en ligne directe un des points de départ, puis d'ancrage, de la politique d'industrialisation et de création d'une nation moderne (2). Nous étions en effet à l'époque, le début des années soixante, de la primauté de

(1) Que les intentions du législateur de l'époque se fondent, ou non, sur une connaissance réelle, ou plus diffuse, de cette théorie fonctionnaliste et qu'elles procèdent d'une stratégie d'inversion des facteurs consciente ou inconsciente, cela devra faire l'objet d'investigations ultérieures, mais lors de cette première phase de notre recherche seules la loi et sa fonction peuvent être considérées.

(2) P. LIVENAIS (1986) a montré comment la théorie de la transition démographique est, elle aussi, utilisée sous une forme inversée comme justification scientifique à certaines interventions dans le domaine de la planification familiale. C'est ici la taille de la descendance qui est concernée et non la forme et l'état de la famille en tant que structure sociale. Mais dans les deux cas il s'agit d'imposer un modèle familial bien précis : celui de la famille nucléaire restreinte.

la théorie fonctionnaliste de la famille. Pour celle-ci, exprimée par T. PARSONS (1955) à partir de l'exemple de la société des Etats-Unis, le passage de la famille étendue traditionnelle à la famille nucléaire moderne découlait de l'industrialisation qui distendait les réseaux familiaux et segmentait la famille en autant d'unités que de couples.

Cette théorie considérait la famille nucléaire comme la forme la plus en adéquation avec les éléments constitutifs de la modernisation : monétarisation des rapports de production et des rapports sociaux, autonomie des agents économiques, mobilité sociale et spatiale des travailleurs... Depuis, de nombreuses études, ayant une perspective plus relativiste et plus historique, ont permis, selon les situations rencontrées, de nuancer (GOODE, 1963) ou d'infirmer cette théorie (RAO, 1973). Pas plus que la famille étendue n'a été le modèle exclusif de la famille ancienne, le ménage nucléaire n'est la forme universelle et définitive de la famille moderne, et différents autres types familiaux ont émergé dans les pays industriels et développés (SHORTER, 1977); dans le même temps, différentes formes de famille étendue montraient leurs capacités d'adaptation et d'intégration à des sociétés en voie d'urbanisation et de modernisation, notamment en Afrique (OKE, 1986; OSMONT, 1981).

Vers une diversité des contraintes et des pratiques familiales

Une étude des structures familiales en Côte d'Ivoire doit permettre d'estimer l'impact des intenses transformations économiques et sociales, survenues depuis plus de trois décennies, et l'influence de nouvelles normes juridiques, 25 ans après

leur mise en place, sur la reproduction de ces structures. Dans une seconde phase l'appréciation de ces phénomènes devra également considérer les objectifs du législateur, c'est à dire les effets des nouvelles dynamiques familiales sur la création d'une identité nationale et le développement industriel.

On peut suggérer dès maintenant quelques hypothèses qui orientent nos analyses en cours. La nouvelle législation sur la famille visant notamment à supprimer la dot, la polygamie et le mariage préférentiel apparaît susciter différentes réponses selon les couches de la population. Ce nouveau code a été accepté dans sa globalité par une très petite frange de la société : celle qui était, ou qui s'est, intégrée de par son mode et son niveau de vie à la culture occidentale. Une part plus grande de la population a adopté et adapté certains éléments de la législation en fonction de stratégies individuelles ou familiales. Enfin certains groupes, généralement ruraux, restent en dehors de cette loi et demeurent soumis aux règles traditionnelles faisant elles-mêmes l'objet de réinterprétation; on note par exemple l'activation de solidarités d'ordre matrilineaire dans des sociétés patrilineaires (DOZON, 1985; p. 316); on relève également, dans des sociétés matrilineaires, une modification de la logique de l'accueil des neveux utérins de par les charges supplémentaires causées par la scolarisation de ces enfants autrefois force de travail domestique (GASTELLU, 1985; p. 421). En définitive on semble assister à une adoption variable du nouveau code de la famille et à une double adaptation : de la loi moderne sous l'effet de mentalités encore imprégnées des normes du traditionnel, et des règles coutumières de par une certaine pression de la

société civile et de l'Etat. Ainsi on peut estimer que l'adoption de ces nouvelles normes juridiques a accru dans un premier temps la diversité des situations puisque, à la pluralité des traditions ethniques, encore en partie respectées, se sont ajoutées des distinctions, selon les groupes sociaux, dans la manière de respecter, ou d'interpréter tel ou tel point de la législation.

Plus généralement le nouveau code de la famille intervient comme une contrainte de plus dans des systèmes familiaux en transformation de par d'autres contraintes d'un ordre plus global : urbanisation, déplacements des populations, monétarisation de l'économie, développement du salariat, influence culturelle occidentale. Et en définitive l'effet intrinsèque de la législation n'est que l'un des éléments d'un jeu complexe de forces qui s'exercent sur la reproduction des systèmes familiaux.

Entre la tradition et l'Occident : des espaces de liberté ?

Mais le plus intéressant ne réside peut être pas dans cette double adaptation par laquelle les normes de la tradition et de l'état pourraient mutuellement se renforcer. La novation s'exprime sans doute davantage dans les espaces de liberté qui se sont formés entre la législation étatique et l'ordre social traditionnel, qui se sont, d'une certaine manière, créés de par leur confrontation.

Le mariage en est un bon exemple. La loi a voulu remplacer l'union traditionnelle, souvent polygame, issue d'une logique sociale d'alliance entre groupes sociaux, par un mariage civil, monogame, expression du lien légal entre deux individus.

De cette confrontation a émergé l'union libre car en définitive l'opposition entre ces deux systèmes de valeur, entre ces deux ensembles de normes, les a tous les deux affaiblis et a permis à certains individus d'échapper à toutes les règles qu'elles relèvent de l'ordre coutumier ou législatif.

On assiste à un phénomène analogue si l'on considère non plus le mariage, événement qui marque la naissance d'une famille, mais la famille elle-même et ses structures de parenté et de résidence. On peut constater, à ce niveau d'analyse, une sorte de dégénérescence, de par le conflit avec des règles traditionnelles propres à chaque ethnie, de la volonté d'imposer un modèle de famille nucléaire, très autonome et indépendante des autres familles comme des autres groupes sociaux, et de voir se constituer une famille solitaire face à l'Etat devenu tout-puissant. Cette dégénérescence s'exprime par des structures par excès et par défaut si on les réfère à la structure à laquelle la législation aspirait (1).

On note tout d'abord une dilution des unités familiales avec une inadéquation des liens de résidence et des relations de parenté. Ainsi, en 1979, plus de 10 % des individus vivent seuls ou sont insérés dans des unités collectives sans y trouver une seule personne qui leur soit apparentée, par le sang ou l'alliance. Si les rapports familiaux existent toujours ils se

(1) La politique de l'habitat développée par l'Etat durant la décennie 1960 fut elle aussi détournée de son sens. Ainsi, à Abidjan trouve-t-on dans les logements économiques modernes, initialement conçus pour accueillir des familles restreintes des salariés du secteur tertiaire moderne, les ménages les plus élargis en taille comme en structure, en revanche les familles sont plus souvent nucléaires et de dimension plus faible dans l'habitat de cour, d'origine traditionnelle, et dans l'habitat sommaire (ANTOINE et HERRY, 1983).

dissolvent dans l'espace et n'impliquent pas forcément une communauté d'habitat. Il en est de même des relations conjugales: les couples se séparent souvent de manière temporaire ou définitive, sous l'effet d'une mobilité résidentielle ou matrimoniale croissante de par l'affaiblissement des liens matrimoniaux souvent dégagés des contraintes lignagères. Par ailleurs la coresidence cesse de reposer sur l'appartenance à une même parentèle et l'on observe fréquemment des enfants confiés à l'extérieur de leur famille, des groupes de célibataires non-apparentés...

On remarque en revanche l'existence et l'intensité de solidarités familiales qui dépassent largement le cadre de la cellule nucléaire. La présence nombreuse dans les ménages de collatéraux et de petits-enfants (qui, dans certaines populations, peuvent représenter 30 % des individus d'un ménage) marque bien la dimension extra-nucléaire du groupe domestique et l'activation ou la réactivation des réseaux de dépendance et d'assistance au sein des familles étendues. Ces réseaux, qui s'établissent souvent selon des relations inter-personnelles plus individualisées qu'auparavant, ont fréquemment pour fonction de pallier à l'instabilité des liens conjugaux et à l'incapacité des chefs de ménage à subvenir aux besoins de l'ensemble de leurs descendants; désagrégation et nouvelle solidarité étant les deux moments de la réponse des familles aux nouvelles contraintes qui s'exercent sur elles.

Ces réseaux ont d'autre part pour effet de relier le monde urbain (par nature moderne) au monde rural (traditionnel dans son essence) et de permettre aux familles, prises ici dans

leur totalité, de se situer dans le même temps dans ces deux mondes et de réaliser entre ceux-ci différents échanges (argent, vivrier...), sans oublier les individus eux-mêmes qui se déplacent, de façon temporaire ou définitive, d'un pôle à l'autre selon certains réseaux, familiaux notamment. Tout ceci constitue un ensemble de relation qui participe de ce que G. HYDEN appelle "l'économie de l'affection" encore très vivante en Afrique; son expression ne renvoyant pas aux émotions en soi mais à un jeu complexe "d'interaction entre des groupes définis structurellement par le sang, l'alliance, la communauté ou quelque autre affinité comme la religion" (1985, p. 107).

Ceci dessine une multiplicité de configurations familiales, de l'individu seul à la famille étendue, qui associe collatéraux et ascendants à un ménage nucléaire élargi, en passant par les familles monoparentales, grands-parentales etc. Multiplicité qui procède souvent d'une adaptation des normes de la tradition et de celles de la législation aux différents changements démographiques, économiques et sociaux en cours. Il se crée, de par cette double adaptation, une série de rapports sociaux et familiaux inédits entre les individus, mais cette production de conduites novatrices s'opère à partir des fondements traditionnels des sociétés rurales. La modernité africaine ne relève-t-elle pas justement aujourd'hui de ces espaces de liberté entre la sphère de la tribu et la sphère de l'Occident ?

PLURALITE DES STRUCTURES FAMILIALES EN MILIEU RURAL AKAN

Comme première illustration de nos hypothèses, nous présenterons brièvement quelques résultats issus de deux études de cas en milieu rural akan (VIMARD, 1987a,b).

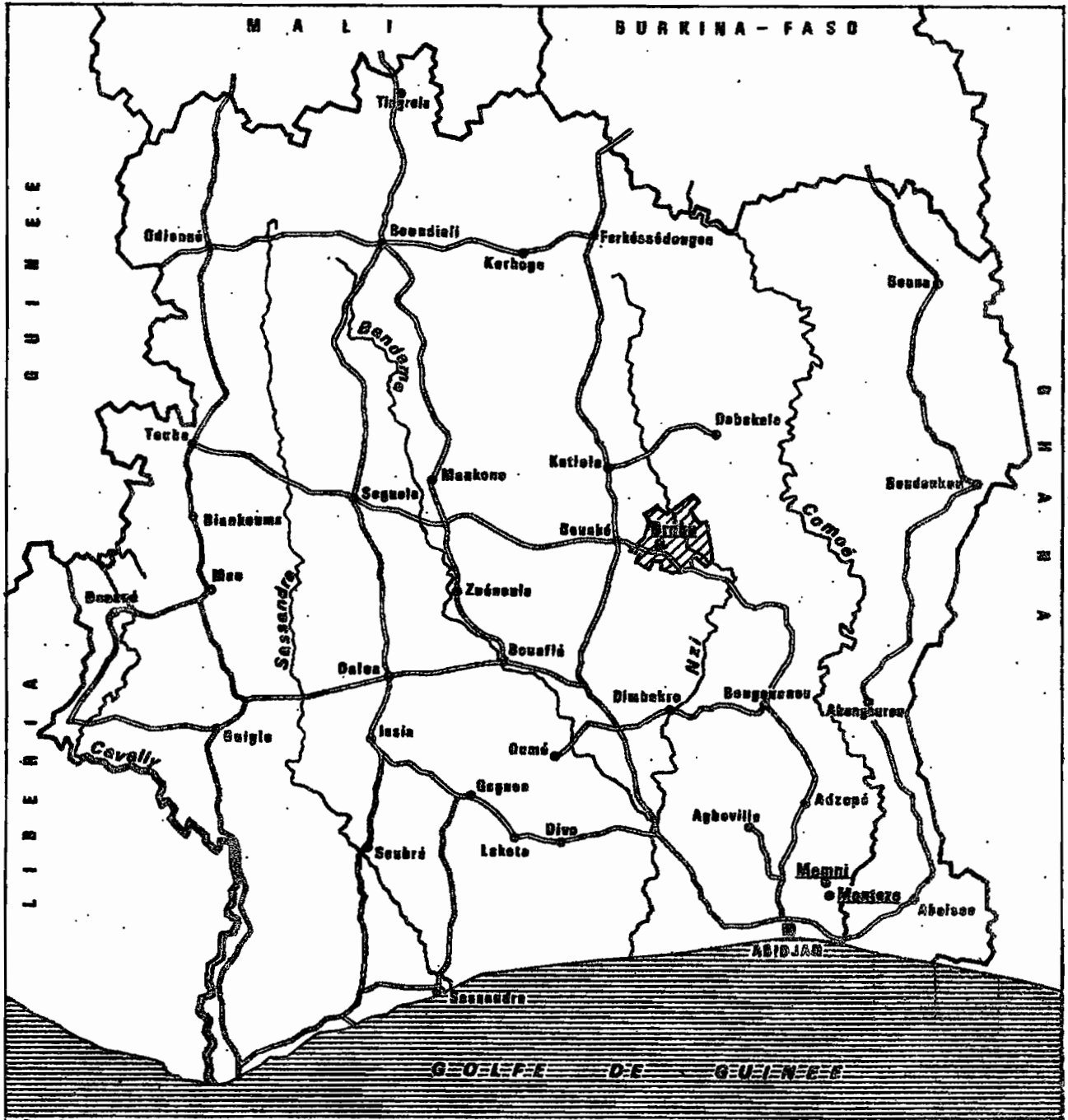
Les Akan constituent le premier groupe ethnique de Côte d'Ivoire avec plus de 40 % de la population nationale. Deux sous-groupes ont été privilégiés dans ce premier temps. D'une part les Akyé, représentés par les résidents de Memni et Montézo situés dans une région d'économie de plantation villageoise (cacao, café, palmier à huile) à une soixantaine de kilomètres à l'est d'Abidjan. D'autre part les Baoulé, à travers la sous-préfecture de Brobo, à trente kilomètres à l'est de Bouaké, où dominant les cultures vivrières d'autosubsistance (1). Les deux régions sont marquées par un exode rural aux facettes multiples. Si les mouvements vers Abidjan dominant en pays Akyé, les déplacements, temporaires ou définitifs, à partir de Brobo sont davantage orientés vers les zones forestières et de plantation du sud-ouest ivoirien (voir la carte de situation des zones enquêtées).

Le ménage comme unité d'observation

Compte tenu de ses caractéristiques dans les régions étudiées, le ménage a été choisi comme unité pertinente pour ces premières analyses. Il correspond, dans sa définition initiale, à une communauté de toit et de repas et comprend l'ensemble des

(1) La population de cette sous-préfecture comprend deux parties : celle des villages exclusivement agricole et celle du siège de la sous-préfecture, Brobo lui-même, au caractère semi-urbain avec seulement 45 % d'agriculteurs et une présence marquée des salariés du secteur public et para-public, des artisans et des commerçants.

CARTE DE SITUATION DES ZONES D'ETUDE
MEMNI MONTEZO (PAYS AKYE)
BROBO (PAYS BAULE)



Service cartographique ORSTOM Centre de Petit-Bassam

- | | | | |
|---|---------------------|---|------------------|
|  | Zone enquêtée |  | Route principale |
|  | } Villages enquêtés |  | Cours d'eau |
|  | | | |



résidents de droit y appartenant. Dans la population agricole cette entité, unité de résidence et de consommation, représente également une unité de production. Pour la population qui ne se trouve pas engagée dans l'agriculture, il faut distinguer entre les salariés, qui exercent leur fonction indépendamment et à l'extérieur de leur ménage, et les autres professions, commerçants et artisans notamment, pour qui il existe une relative identification entre le ménage-résidence et le groupe d'activité.

Quant à la cellule de reproduction démographique, généralement unique dans un ménage, elle constitue le pivot de ce ménage autour duquel s'agrègent d'autres membres, le plus souvent apparentés aux partenaires de cette unité de reproduction.

En définitive, le ménage a les attributions et joue le rôle d'un groupe domestique. Il représente une collectivité où s'exécute, en commun, un certain nombre d'activités essentielles dans le domaine de la reproduction démographique, économique et sociale telles que la co-résidence, la production, la consommation, la reproduction physique, la socialisation des enfants, la transmission de certains biens ... (voir à ce sujet l'examen bibliographique critique de la notion de groupe domestique effectué par J.M. GASTELLU, 1987). Mais le ménage constitue également une unité familiale à part entière et un élément essentiel des réseaux qui structurent les familles. A ce titre on se doit d'insister d'une part sur l'appartenance de tous, ou presque tous, les membres du ménage à une même parentèle et d'autre part sur le fait que bien des activités et des fonctions, effectuées au sein d'un ménage ou à partir de celui-ci, trouvent leur signification et leur identification sociale à l'extérieur du ménage

lui-même au sein d'un ensemble de parents plus large. Il en est ainsi de la socialisation des enfants confiés, de la transmission de certains éléments du patrimoine, des transferts de biens vivriers et de revenus monétaires, de l'accueil des migrants temporaires ou de longue durée... Le ménage est un groupe domestique certes mais c'est aussi et surtout un pôle familial.

Composition et nature des ménages

La présence importante de collatéraux et de petits-enfants est l'élément commun le plus remarquable de la composition des ménages dans les populations étudiées (tableau 1). En contre-partie on relève, d'une part, le faible effectif des enfants (surtout à Brobo-rural) eu égard à la descendance finale des femmes (entre 6 et 7 enfants) et à l'âge relativement élevé des couples (de 40 à 50 ans en moyenne), et d'autre part le nombre très restreint d'ascendants et d'individus sans lien de parenté. La conséquence globale en est une part relativement faible de la cellule biologique (le père, la mère, les enfants) dans l'ensemble du ménage : 70 % à Brobo semi-urbain, 64 % à Memni-Montézo et seulement 54 % à Brobo-rural.

Tableau 1 : Composition moyenne des ménages selon le lieu de résidence (ménage de 2 personnes ou plus)

	Memni-Montézo	Brobo semi-urbain	Brobo rural
Chef de ménage	1	1	1
Conjoint	0,8	0,8	0,7
Enfant	2,7	2,7	1,8
Petits-enfants	1,1	0,7	1,2
Ascendant	0,1	0,1	0,2
Collatéral	0,9	0,9	1,5
Sans parenté	0,3	0,2	0,1
Taille du ménage	7,0	6,4	6,5
Nombre de ménages	1.251	409	594

Si l'on considère, au-delà de leur composition, la nature des ménages on constate que les unités d'une seule personne représentent environ 10 % du nombre total de ménages, avec une représentation plus marquée dans la population semi-urbaine de Brobo (tableau 2). Quant aux ménages nucléaires ils sont légèrement dominants sauf à Brobo-rural où les unités y associant un composant périphérique représentent près d'un ménage sur deux (1).

En examinant plus en détail les différents types de composant nucléaire et périphérique (tableau 3), on remarque la part importante prise par les noyaux biologiques, élargis ou simples c'est-à-dire incluant ou non des petits-enfants (type 4 et 3), qui représentent de 48 à 61 % des composants. On note également la fréquence élevée des cellules monoparentales (type 6 et 7) qui atteint environ 20 % et la part des composants grands-parentaux (type 5 et 8) avec 15 % de l'ensemble.

Tableau 2 : Nature du ménage selon le lieu de résidence (pour 100 ménages en chaque lieu)

	Memni-Montézo	Brobo semi-urbain	Brobo rural
Ménage d'une seule personne	8	11	7
Ménage nucléaire	49	43	36
C. nucléaire + C. périphérique	37	37	48
Chef ménage + c. périphérique	6	9	9

(1) Le composant nucléaire comprend le chef de ménage, ses conjoints, ses enfants et petits-enfants; le composant périphérique inclut ascendants, collatéraux et individus sans lien de parenté avec le chef de ménage. Les relations de parenté avec le conjoint du chef de ménage sont équivalentes à celles exprimées par rapport au chef.

Tableau 3 : Type des composants du ménage selon le lieu de résidence (pour 100 ménages de 2 personnes ou plus)

Composant central	Memni-Montézo	Brobo semi-urbain	Brobo rural
(1) C.M. seul	7	10	10
(2) C.M. + conjoint	6	10	9
(3) C.M. + conjoint + enfant	41	43	30
(4) C.M. + conjoint + enft.+ petits-enfts	20	9	18
(5) C.M. + conjoint + petits-enfants	3	2	6
(6) C.M. + enfant	10	13	8
(7) C.M. + enfant + petits-enfants	10	9	10
(8) C.M.+petits-enfts	3	4	9
Compos. périphérique			
(0) Aucun	53	49	38
(1) Ascendant	3	3	5
(2) Ascendant + S.P.	1	0	
(3) Collatéral	23	31	39
(4) Collatéral + S.P.	4	3	3
(5) Ascendant + col.	5	6	12
(6) Ascendant + col.+ S.P.	1	1	
(7) Sans parenté	10	7	2
C.M. : Chef de ménage			
S.P. : Individu sans parenté avec le chef de ménage			

Quant aux composants périphériques, très présents dans les villages de Brobo, ils sont essentiellement centrés sur les collatéraux, le plus souvent seuls ou quelquefois associés à un ascendant.

Pluralité familiale

A partir des différents composants des ménages on peut identifier les types de famille les plus souvent rencontrés. Dans les trois populations considérées, le type de famille parental est le plus important mais sa primauté est plus ou moins nette.

La fréquence peut aller du simple (21 % à Brobo-rural) au double (40 % à Memni-Montézo) tandis que la fraction semi-urbaine de Brobo se situe entre ces deux zones rurales (31 %). Cette opposition entre le pays Akyé et la zone rurale de Brobo est confirmée par les différences de proportion des autres types de famille (tableau 4). Aussi peut-on discerner à travers ces populations agricoles deux modèles de famille que nous pouvons succinctement présenter.

Tableau 4 : Fréquence des types de famille selon le lieu de résidence (pour 1000 familles en chaque lieu)

Type de famille	Memni-Montézo	Brobo semi-urbain	Brobo rural
Parental	401	308	210
Parental latéral	143	174	179
Monoparental	147	136	93
Monoparental latéral	45	73	55
Groupe de collatéraux	49	53	63
Couple	41	70	41
Parental étendu	42	34	63
Grand-parental	41	39	58
Grand-parental latéral	13	17	78

Seuls les types de famille représentant au moins 5 % des familles dans l'une des populations considérées, ont été cités ici. Le qualificatif "latéral" signifie la présence de collatéraux, celui d'"étendu" la présence de collatéraux et d'ascendants du chef de famille ou de son conjoint.

Les caractéristiques essentielles des structures familiales à Memni et Montézo peuvent se résumer par :

-le centrage de plus de 60 % des familles sur un composant nucléaire complet. Pour 2/3 d'entre elles il s'agit d'une identification stricte puisqu'elles se composent de cette seule cellule de reproduction biologique;

-l'apparition de morphologies familiales atypiques : il s'agit essentiellement des familles avec un composant central monoparental (21 % des familles) et, dans une moindre mesure, grand-parental (près de 6 % des familles);

-la présence d'un composant périphérique familial dans près de 40 % des cas, fréquence d'apparition du composant périphérique relativement indépendante de la nature du composant nucléaire.

A ce stade de l'analyse il apparaît que les Akyé relèvent d'un modèle dominant de famille qui s'exprime dans l'adéquation du groupe domestique, unité de production, de consommation et de résidence, avec la cellule de reproduction démographique. A partir de cette forme dominante, la famille biologique, peuvent se constituer des unités monoparentales ou grands-parentales, ou s'agréger des membres extérieurs, souvent issus de la parentèle du couple. Ainsi se révèlent des solidarités familiales bien réelles mais qui peuvent aussi être perçues comme le reflet d'une certaine destructuration familiale. En définitive il s'avère que bien des morphologies familiales correspondent à l'inscription sociale d'une bipolarisation géographique et économique des grandes familles akyé de plus en plus insérées dans les sphères urbaines et étatiques mais encore inscrites dans le monde rural et l'économie de plantation villa-goise.

Dans la population rurale de Brobo on relève une plus forte diversité des structures familiales. Cette pluralité repose

sur : .une nucléarisation moins accentuée; moins de 50 % des familles comprennent un composant nucléaire complet et seulement 21 % s'y identifient strictement;

.l'importance des composants centraux de nature grand-parentale (plus de 15 % des familles) tandis que le type monoparental demeure très présent (près de 18 %);

.l' inclusion fréquente d'un composant périphérique familial (dans 60 % des familles), essentiellement de par l'intégration de collatéraux.

La structuration familiale dans la population semi-urbaine de Brobo constitue une évolution de celle qui prévaut dans les villages. Cette évolution va dans le sens de ce que l'on peut constater en pays Akyé : la nucléarisation des ménages est plus aiguë, l'extension des familles avec un composant périphérique et la présence de composants grands-parentaux sont moins fréquentes.

En définitive, quatre phénomènes semblent déterminer, à des titres divers et selon des intensités distinctes, la pluralité morphologique des familles dans les populations akan que nous avons pu observer. Il s'agit tout d'abord de l'intégration des petits-enfants à la cellule nucléaire initiale et de l'accueil des collatéraux : ceci participe de principes de solidarités familiales dont l'origine s'enracine dans la société traditionnelle. On note ensuite la nucléarisation des ménages qui se réfère à l'émergence d'un nouveau modèle familial de nature moderne réduisant la famille, groupe de résidence et unité de production, au seul noyau de reproduction biologique. Enfin on relève le rôle de l'instabilité matrimoniale, avec l'éclatement

de la cellule conjugale à l'origine des ménages d'une seule personne et des familles monoparentales. Ces ruptures d'unions ont aussi pour effet une redistribution intense des enfants entre les ménages qui fournit l'occasion d'une réactivation et d'une adaptation des solidarités familiales antérieures pour pallier à la déstructuration de la famille nucléaire.

D'une manière un peu schématique on peut avancer que la population rurale de Brobo relève davantage de la tradition que la fraction semi-urbaine de cette sous-préfecture et les Akyé de Memni et Montézo caractérisés par une intégration plus avancée à la sphère de la ville et à l'économie marchande. Cependant n'oublions pas que le polymorphisme familial de ces sociétés rurales ne procède pas d'une articulation très statique et mécanique entre la tradition, exprimée par des normes de comportement familial, et la modernité de nouvelles relations interpersonnelles très individualisées. Cette pluralité est essentiellement le produit d'un double processus d'adaptation des coutumes traditionnelles et des pratiques modernes durant cette période d'insertion progressive, et plus ou moins rapide selon le milieu humain, des différentes sociétés lignagères dans une société civile nationale. Il s'agit tout d'abord de la transformation des rapports familiaux et sociaux traditionnels sous l'effet de la scolarisation croissante, de la diffusion de la culture occidentale, de la monétarisation de l'économie. De manière symétrique les règles familiales de la législation moderne font l'objet d'une interprétation en fonction des normes coutumières propres à chaque ethnie et des stratégies sociales et économiques qui peuvent être particulières à une population, une famille ou même

un individu. En définitive, la différenciation des secteurs sociaux où s'opèrent le contrôle de la production et celui de la reproduction physique et sociale ne se réalise qu'au prix d'une multiplication des réseaux de relations sociales et d'une diversification des conduites familiales dans un espace à la fois plus large et plus fragmenté (1).

Ce temps des familles plurielles, qui marque une étape dans un processus d'assimilation réciproque, peut être considéré, sur une échelle de temps plus longue, comme un passage obligé dans la constitution d'un modèle familial unique ou au contraire comme une phase essentielle dans l'adoption d'une multiplicité de modèles familiaux par les sociétés africaines du XXI siècle. C'est une des interrogations majeures de nos recherches en cours. D'autres analyses, concernant des milieux urbains et d'autres groupes ethniques et quelques études de cas sur certaines familiales types devraient permettre d'y mieux répondre(2).

-
- (1) Ceci participe d'une déstructuration plus générale de l'espace de vie traditionnel des populations. B. ANTHEAUME et al (1987) nous montre ainsi la superposition de l'espace modulaire ancien, stable et autonome, par un espace réticulaire; superposition productrice d'inégalités régionales, de dysfonctionnement et même de désagrégation des espaces modulaires initiaux. Ceci n'est pas sans conséquence au plan démographique, comme l'écrivent ces auteurs (p. 5) "Les espaces continus puisaient l'essentiel de leur stabilité dans les lois démographiques des économies domestiques. Dès lors qu'elles sont traversées par des flux marchands ou la diffusion de techniques nouvelles, c'est l'essentiel de leurs comportements reproductifs qui sont altérés et qui évoluent". De même la différenciation des lieux de contrôle de la reproduction physique et des conduites familiales qui lui sont liées entraînent une transformation, différente selon les populations, de la dynamique démographique et de son rôle dans la reproduction sociale.
- (2) L'auteur remercie Arlette Gauthier et André Quesnel pour leurs critiques et suggestions lors de la lecture du manuscrit.

BIBLIOGRAPHIE

- AMIN (S.), 1967. - Le développement du capitalisme en Côte d'Ivoire, Paris. - Editions de Minuit, 336 p.
- ANTHEAUME (B.), DELAUNAY (D.) et PORTAIS (M.), 1987. - L'abeille et l'araignée. De l'autonomie territoriale à l'interdépendance réticulaire.- in Espaces et Territoires, Département H, Bulletin de liaison n° 7, ORSTOM, février 1987 : 3-6.
- ANTOINE (P.) et HERRY (C.), 1983. - Urbanisation et dimension du ménage : le cas d'Abidjan.- Cah. ORSTOM, sér. Sci. Hum. : vol XIX, n° 3, 1983 : 295-310.
- AUJAC (H.), 1983. - Culture nationale et aptitude à l'industrialisation. - Revue d'économie politique, 93e année, n°1, 1983 : 1-28.
- CHAUVEAU (J.P.) et DOZON (J.P.), 1985. - Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte d'Ivoire.- Cah. ORSTOM, sér. Sci. Hum. : vol XXI, n° 1, 1985 : 63-80.
- DOZON (J.P.), 1985. - La société bété, Côte d'Ivoire.- Paris, ORSTOM-Karthala, 367 p.
- DUREAU (F.), 1987. - Migration et urbanisation : le cas de la Côte d'Ivoire, Collection Etudes et Thèses, ORSTOM, Paris, 654 p.
- FARGUES (P.), 1985. - Mobilité du travail et croissance d'une économie agricole : la Côte d'Ivoire. - Revue Tiers Monde, t. XXVII, n° 105, janvier-mars 1986 : 195-211.
- FAURE (Y.A.) et MEDARD (J.F.) (études réunies et présentées par), 1982. - Etat et bourgeoisie en Côte d'Ivoire, Paris, Karthala, 270 p.
- GASTELLU (J.M.), 1985. - Petit traité de matrilinearité. L'accumulation dans deux sociétés rurales d'Afrique de l'Ouest.- Cah. ORSTOM, sér. Sci. Hum., vol. XXI, n° 4, 1985 : 413-432.
- GASTELLU (J.M.), 1987. - La famille se meurt le groupe domestique paraît. - L'Homme, 1987.
- GOODE (W.J.), 1963. - World revolution and family patterns.- New-York, Free Press, 1963.
- HYDEN (G.), 1985. - La crise africaine et la paysannerie non capturée. - Politique Africaine, 18, juin 1985 : 93-113 (traduit par J. Copans).

- LIVENAIS (P.), 1986. - Des politiques scientifiques de population ? in Politiques de population. Etudes et Documents, vol. 11, n° 4, novembre 86, CIACO Editeur, Louvain la Neuve, 1986 : 53-84.
- OKE (E.A.), 1986.- Kinship interaction in Nigeria in relation to societal modernization : a pragmatic approach.- Journal of comparative family studies, Special issue : Kinship and development, vol. XVII, n° 2, summer 1986 : 185-196.
- OSMONT (A.), 1981.- Stratégies familiales, stratégies résidentielles en milieu urbain.- Cahier d'Etudes Africaines, 1981, XXI : 175-195.
- PARSONS (T.), 1955. - The kinship system of the contemporary United States. - in F. Bourricaud, Eléments pour une sociologie de l'action, Paris, Plon, 1955.
- RAO (L.J.), 1973.- Industrialization and the family : a world view.- International Journal of Sociology of the Family, 1973, vol. 3, n° 2 : 179-189.
- SHORTER (E.), 1977. - Naissance de la famille moderne.- Seuil, Paris, 1977, 379 p.
- TOURE (A.), 1982. - La civilisation quotidienne en Côte d'Ivoire. Procès d'occidentalisation, Paris, Karthala, 279 p.
- VIMARD (P.), 1987a. - Structures des ménages en pays Akyé. Composition et typologie familiales à Memni et Montézo. - ORSTOM, Abidjan, 26 p.
- VIMARD (P.), 1987b. - Structures des ménages en pays baoulé. Compositions et typologies familiales à Brobo (département de Bouaké) -Etudes et Recherches n° 14, ENSEA, Abidjan, 40 p.